

**Assemblée générale**

Distr. générale
16 mai 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session

Point 136 de l'ordre du jour

**Financement de l'Administration transitoire
des Nations Unies au Timor oriental****Rapport sur l'exécution du budget de l'Administration
transitoire des Nations Unies au Timor oriental
pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001
et projet de budget de la Mission d'appui des Nations Unies
au Timor oriental pour l'exercice allant
du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003****Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives
et budgétaires***

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné les rapports du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 (A/56/922) et sur le projet de budget de la mission qui doit lui succéder, la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/56/932).

2. Le Conseil de sécurité a créé l'ATNUTO par sa résolution 1272 (1999) du 25 octobre 1999 pour une période initiale qui s'est terminée le 31 janvier 2001. Par sa résolution 1338 (2001) du 31 janvier 2001, le Conseil a prorogé le mandat de l'ATNUTO jusqu'au 31 janvier 2002. Dans la même résolution, il a

notamment souligné qu'il fallait assurer une présence internationale substantielle au Timor oriental après l'indépendance et a prié le Secrétaire général de lui présenter des recommandations détaillées à ce sujet dans les six mois suivant l'adoption de la résolution. Le 31 janvier 2002, le Conseil a décidé, par sa résolution 1392 (2002), de proroger le mandat de l'ATNUTO jusqu'au jour de l'indépendance du Timor oriental, le 20 mai 2002.

3. Dans plusieurs rapports au Conseil de sécurité, dont le plus récent est paru sous la cote S/2002/432 et Add.1, le Secrétaire général a présenté des plans généraux d'activités pour la mission appelée à succéder à l'ATNUTO (voir aussi S/2001/719, S/2001/983 et Corr.1 et S/2002/80 et Corr.1). Dans son rapport au Conseil, le Secrétaire général propose non seulement un mandat pour la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), mais aussi un plan général d'exécution du mandat (S/2002/432, par. 64 et 69 à 98). Le projet de budget de la MANUTO (A/56/932) a été établi d'après ce plan et en partant du

* Le Comité consultatif a examiné le rapport sur l'exécution du budget de l'ATNUTO et sur le projet de budget de la MANUTO les 9 et 10 mai 2002 dans des versions préliminaires en anglais. Il a approuvé son projet de rapport le 16 mai 2002 et l'a remis le jour même au Secrétariat.



principe que le Conseil l'approuverait, qu'il créerait la MANUTO et qu'il lui confierait le mandat décrit dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité. Le Comité consultatif note que le Conseil de sécurité n'a pas encore examiné la proposition du Secrétaire général. **Le Comité a examiné le projet de budget de la MANUTO compte tenu des hypothèses ci-dessus et étant entendu qu'au cas où des changements devraient être apportés par suite de décisions du Conseil de sécurité, le Secrétaire général ferait rapport à l'Assemblée générale en septembre 2002 au plus tard.**

Rapport sur l'exécution du budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001

4. Par sa résolution 55/228 A du 23 décembre 2000, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 563 millions de dollars (montant net : 546 051 600 dollars) aux fins du fonctionnement de l'ATNUTO pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001, ce montant comprenant un montant brut de 292 069 000 dollars (montant net : 283 688 500 dollars) qu'elle avait autorisé par sa résolution 54/246 C du 15 juin 2000. Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du budget de l'ATNUTO (A/56/922, par. 12), les dépenses pour la période se sont chiffrées à un montant brut de 527 587 900 dollars (montant net : 513 143 900 dollars), dont 191 803 400 dollars d'engagements non réglés. En outre, des contributions volontaires budgétisées d'un montant de 60 000 dollars ont été versées pendant l'exercice. Le solde inutilisé, d'un montant brut de 35 412 100 dollars (montant net : 32 907 700 dollars) représente 6 % environ du crédit ouvert.

5. Comme on le voit d'après l'annexe II du rapport sur l'exécution du budget, le solde inutilisé résulte de dépenses inférieures aux montants prévus sous les rubriques Personnel civil, Locaux/Hébergement, Remise en état des infrastructures, Transports, Opérations navales, Transmissions et Matériel divers, un écart qui a été en partie annulé par des dépenses supplémentaires au titre des consultants, du personnel temporaire (autre que pour les réunions), des opérations aériennes, des fournitures et services et du fret aérien et de surface.

6. Le Comité consultatif note que si l'on ajoute au solde inutilisé de 35 412 100 dollars qui ne représente que 6 % du crédit ouvert pour l'exercice, la réduction d'un montant de 29,4 millions de dollars qu'il avait recommandée dans son rapport du 30 octobre 2000 (A/55/531, par. 62) sur les prévisions de dépenses, dont le montant avait d'abord été fixé à 592,4 millions de dollars (voir A/55/443 et Corr.1 à 3), on constate que les ressources demandées à l'origine et non utilisées représentent 11 % environ du crédit ouvert. À cet égard, le Comité a relevé, comme on le verra ci-après, plusieurs points faibles dans la manière dont le budget est établi et exécuté.

7. **Les renseignements supplémentaires qui ont été remis au Comité consultatif révèlent des lacunes dans le suivi et la comptabilisation des dépenses par le Secrétariat.** Par exemple, le Comité note en particulier que le dépassement enregistré à la rubrique Personnel militaire pour le remboursement aux coûts standard (2 594 300 dollars) et à la rubrique Indemnité d'habillement et d'équipement (299 500 dollars) découle d'engagements excédentaires d'un montant de 2,7 millions et de 310 000 dollars respectivement. C'est après avoir procédé à des ajustements et à des révisions d'ensemble des rapports sur les effectifs militaires portant sur l'exercice précédent et sur l'exercice 2000/01 que l'on a constaté qu'il y avait un excédent. Le Comité a déjà fait des observations sur la nécessité d'améliorer l'établissement et la communication des données relatives aux effectifs militaires dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/56/887, par. 32).

8. **Le Comité consultatif est également d'avis que le montant de 19 024 000 dollars correspondant à l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (voir le paragraphe 15 b) du rapport sur l'exécution du budget) traduit une tendance à engager des fonds sans procéder au préalable à une analyse suffisante devant permettre de s'assurer que ces engagements sont nécessaires.**

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 avril 2002 l'ATNUTO disposait d'une trésorerie de 176,2 millions de dollars et qu'au 31 mars 2002, ses engagements non liquidés pour la période du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 se montaient à 81,5 millions de dollars, dont 70,6 millions de dollars dus aux gouvernements et 10,9 millions correspondant à d'autres engagements. Le Comité a aussi été informé qu'un montant total de 1 281 300 000 dollars avait été

mis en recouvrement auprès des États Membres depuis le démarrage de l'ATNUTO et qu'au 30 avril 2002 des contributions d'un montant de 1 180 300 000 dollars avaient été perçues, ce qui représentait 92 % environ des mises en recouvrement. Le Comité rappelle qu'au 30 juin 2001 les engagements non liquidés se chiffraient à 109,8 millions de dollars. Un an plus tard, ils étaient toujours de 81,5 millions de dollars malgré une situation de trésorerie très favorable.

10. Le Comité consultatif a le sentiment que la liquidation des engagements de l'ATNUTO prend beaucoup trop de temps et qu'il faudrait améliorer la procédure d'examen et de paiement des sommes dues. Il faudrait qu'un effort soit fait à cet égard de la part de l'Administration et de la part des pays fournisseurs de contingents. Le Comité rappelle que dans son rapport sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, le Comité des commissaires aux comptes avait recommandé que l'Administration intensifie ses efforts pour résoudre le problème des retards dans le traitement et la certification des demandes de remboursement des pays fournisseurs de contingents¹.

11. Le Comité consultatif a en outre été informé qu'un montant de 208,7 millions de dollars avait été versé aux pays fournisseurs de contingents au titre du remboursement des frais afférents aux contingents pour la période du 1er février 2000 au 31 janvier 2002 et qu'un montant de 14,6 millions de dollars était dû pour la période du 1er février au 31 mars 2002. Pour ce qui était des indemnisations à verser en cas de décès ou d'invalidité, à la date du 31 mars 2002, 769 503 dollars, correspondant à 23 demandes d'indemnisation, avaient été versés pour la période se terminant le 30 juin 2002, les engagements non liquidés se montaient à 3,7 millions de dollars, et 58 demandes d'indemnisation étaient à traiter.

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 avril 2002, un montant de 16,6 millions de dollars seulement avait été versé au titre du remboursement du matériel appartenant aux contingents pour la période se terminant le 30 juin 2002 alors que le montant estimatif de la somme due à ce titre était de 158,3 millions de dollars. S'étant renseigné, le Comité a appris que cette situation était due à des retards dans la signature des mémorandums d'accord. **Il conviendrait de gérer plus efficacement les demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents.**

13. Comme indiqué plus haut, le rapport sur l'exécution du budget fait apparaître plusieurs cas de sous-estimation des dépenses et de dépassement des prévisions. Les raisons données n'étaient pas toujours satisfaisantes. Qu'il s'agisse d'une sous-estimation ou d'un dépassement, il est manifeste qu'il faudrait mieux planifier et, dans certains cas, mieux gérer les achats et les marchés. Le Comité a été informé, par exemple, qu'une économie de 154 400 dollars avait été réalisée sous la rubrique Aménagement et rénovation des locaux ou du fait que trois projets n'avaient pas été mis à exécution. S'étant renseigné, il a appris que les projets en question n'avaient pas été exécutés car la procédure d'adjudication n'avait pas pu être terminée à temps. Le Comité a aussi été informé d'un dépassement de 578 800 dollars au titre du matériel d'entretien des locaux mais aucune explication satisfaisante n'était donnée dans le rapport sur l'exécution du budget.

14. S'agissant des achats, le Comité consultatif note que le solde inutilisé de 6 010 300 dollars sous la rubrique Transmissions résulte principalement de l'annulation de l'achat de 1 100 unités de localisation et de suivi des mobiles, qui devaient équiper les véhicules de l'ATNUTO (voir A/56/922, annexe II, par. 26). On a expliqué au Comité que le projet avait été abandonné car jugé trop coûteux à l'issue d'une étude pilote. Le Comité rappelle que la même situation s'était déjà produite à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (voir A/56/887/Add.9, par. 18). **Le Comité estime qu'avant de demander des fonds pour exécuter un projet il faudrait évaluer convenablement les besoins, étudier le marché et réaliser une évaluation technique.**

15. Le Comité consultatif note que le solde inutilisé de 12 366 600 dollars enregistré sous la rubrique Police civile est essentiellement dû au fait que le nombre moyen de membres de la police civile déployé pendant la période considérée a été moins élevé que prévu et que le montant de l'indemnité de subsistance (missions) a été ramené de 109 à 95 dollars par jour à partir du 1er février 2001 (voir A/56/922, annexe II, par. 6). Les économies d'un montant de 6 775 100 dollars réalisées au titre du personnel international et du personnel local tenaient essentiellement à ce que les postes de fonctionnaire international avaient été, en moyenne, pourvus à des classes inférieures à celles qui étaient prévues dans le budget, le taux de vacance de postes avait été plus élevé que prévu pour le personnel

local (le pourcentage avait été en moyenne de 11 % alors qu'on avait appliqué un taux de 5 %), et les dépenses communes de personnel pour les agents recrutés spécialement pour la Mission avaient été inférieures aux prévisions. Ces économies avaient été en partie annulées par des dépassements au titre des consultants, du personnel temporaire (autre que pour les réunions) et des voyages.

16. Comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du budget (A/56/922, annexe II, par. 11), le montant total des dépenses au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) avait été de 1 503 100 dollars pour l'ensemble de la période considérée alors que le montant réparti à cette fin n'était que de 60 000 dollars. Le Comité consultatif a été informé que le dépassement, d'un montant de 1 443 100 dollars, était dû au fait que l'on avait employé 880 personnes pour de courtes durées (365 agents de sécurité, 265 préposés au nettoyage et 250 autres personnes employées à l'entretien des bâtiments) afin d'assurer l'entretien des locaux à Dili et dans les 13 districts.

17. Alors qu'un montant de 200 000 dollars avait été réparti, les dépenses totales au titre des consultants se sont chiffrées à 3 087 000 dollars. L'Administration transitoire et l'ATNUTO ont dû faire appel à 98 consultants spécialisés dans divers domaines, d'où un dépassement de crédit de 2 887 000 dollars (ibid., par. 10). Les dépenses supplémentaires au titre de l'indemnité de subsistance (missions), d'un montant de 1 217 800 dollars, comprennent en outre un montant de 937 800 dollars qui a été versé aux consultants (ibid. par. 12). Le montant total des dépenses en services contractuels a été de 7 294 200 dollars alors que 6 730 800 dollars avaient été répartis à cette fin; les dépenses supplémentaires, d'un montant de 563 400 dollars, tiennent à plusieurs raisons : règlement d'un montant de 1,7 million de dollars qui restait dû pour l'exercice 1999/2000, services de restauration pour 200 personnes dans un camp de transit, soins et services médicaux, services informatiques et frais bancaires (ibid., par. 31).

18. Le Comité consultatif estime que les dépassements susmentionnés auraient pu être évités si le budget avait été mieux préparé. Il rappelle à cet égard les observations qu'il avait faites dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix, dans lequel il avait appelé l'attention sur le fait que l'Assemblée générale donnait une certaine marge de manoeuvre au Secrétaire général dans

l'affectation de l'enveloppe budgétaire approuvée pour les missions de maintien de la paix, mais à la condition que les bases à partir desquelles les prévisions initiales étaient établies et soumises à l'Assemblée (A/56/887, par. 19) ne soient pas remises en question.

19. **Le traitement des frais de personnel aussi bien dans le rapport sur l'exécution du budget (A/56/922) que dans le projet de budget (A/56/932) devrait être revu afin d'être mis en conformité avec la pratique de l'ONU.** Les dépenses au titre des postes ont été inscrites sous divers objets de dépenses : personnel temporaire (autre que pour les réunions), consultants et services contractuels, traitements du personnel international et du personnel local. **Le Comité tient à souligner que cette pratique rend plus difficile les contrôles internes et complique la comptabilité et l'information financière. Le personnel temporaire autre que pour les réunions n'est pas censé être utilisé pour les activités courantes; il est destiné à permettre aux missions de faire face à une surcharge de travail pendant de brèves périodes ou à remplacer le personnel en congé de maternité ou en congé de maladie. De même, les consultants doivent être engagés pour une durée déterminée et dans des domaines de compétence spécifiques qui font défaut parmi le personnel de l'ONU.**

20. Le Comité consultatif relève que les voyages ont donné lieu à un dépassement de crédit de 1 057 200 dollars (A/56/922, annexe II, par. 13). **Le nombre de voyages, en particulier depuis le Siège, effectués au cours de la période considérée paraît excessif (voir aussi par. 48 ci-après).**

21. Le Comité consultatif note qu'on a enregistré sous la rubrique Volontaires des Nations Unies un solde inutilisé de 1,9 million de dollars (ibid., par. 14) en raison d'un déploiement plus long que prévu des Volontaires, qui s'est traduit par un taux de vacance de postes de 32 % en moyenne. **Étant donné que l'on fait appel aux Volontaires des Nations Unies précisément lorsqu'on a besoin de déployer rapidement du personnel, le retard pris dans leur déploiement aurait dû donner lieu à des explications complètes.**

22. Le Comité consultatif relève la sous-utilisation considérable des heures de vol signalée aussi bien pour les hélicoptères que pour les avions. Sur un total de

13 875 heures prévues pour 22 hélicoptères, les heures effectives se sont chiffrées à 12 381 pour 21 hélicoptères, soit un taux d'utilisation de 89 %; sur les 4 500 heures de vol prévues pour cinq avions, 3 145 au total ont été effectuées, soit un taux d'utilisation de 70 % (ibid., par. 21 et 22; voir également le paragraphe 44 ci-après).

23. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de l'ATNUTO pour l'exercice 1er juillet 2000-30 juin 2001 est énoncée au paragraphe 15 du rapport sur l'exécution du budget. **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé d'un montant brut de 35 412 100 dollars (montant net : 32 907 700 dollars) pour l'exercice 1er juillet 2000-30 juin 2001 ainsi que les intérêts et les recettes accessoires d'un montant de 29 149 000 dollars soient crédités aux États Membres selon les modalités que fixera l'Assemblée générale.**

Exécution du budget de l'exercice en cours

24. Des données relatives aux dépenses engagées pendant l'exercice 1er juillet 2001-30 juin 2002 ont été communiquées au Comité consultatif (voir annexe I). Au 31 mars 2002, les dépenses s'élevaient à 401 154 900 dollars, pour un montant réparti de 455 millions de dollars (non comprises les ressources prévues au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi).

25. Par ailleurs, les données ci-après ont été communiquées au Comité consultatif au sujet de l'occupation des postes au 30 avril 2002 :

Catégorie	Postes autorisés	Postes occupés	Taux de vacance (pourcentage)
Contingents	8 950	6 506	27 ^a
Observateurs militaires ^b	200	120	40 ^a
Police civile	1 350	1 041	23
Police civile (unités constituées) ^c	290	239	18
Personnel international	1 210	695	43
Personnel local	2 021	1 717	15
Volontaires des Nations Unies	700	600	14

(notes du tableau)

^a Déploiement différé.

^b Budget fondé sur la réduction progressive à un effectif de 120 au 30 juin 2001.

^c Taux de vacance lié au fait qu'une unité de police maritime de 50 personnes n'a jamais été déployée.

Prévisions de dépenses pour l'exercice 1er juillet 2002-30 juin 2003

26. Comme indiqué dans le projet de budget de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (A/56/932, par. 1), le montant estimatif des ressources nécessaires à la Mission est fondé sur le projet de mission appelée à succéder à l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) présenté dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 17 avril 2002 (S/2002/432) dans l'hypothèse où le Conseil de sécurité approuvera ce projet, créera la MANUTO et lui confiera le mandat décrit dans le rapport (voir également le paragraphe 3 ci-dessus et les paragraphes 5 à 13 du document A/56/932). En conséquence, comme indiqué au paragraphe 3 ci-dessus, le présent rapport du Comité consultatif repose sur la même hypothèse.

27. Le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental consisterait : a) à fournir au Timor oriental l'assistance dont il a besoin pour assurer sa stabilité et la viabilité de sa toute nouvelle administration; b) à contribuer à la mise en place de forces de police menant leurs activités conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme; et c) à contribuer au maintien de la sécurité intérieure et extérieure (voir S/2002/432, par. 64). Le Secrétaire général propose également un plan d'exécution du mandat de la MANUTO qui comprendra trois grands programmes : stabilité, démocratie et justice; sécurité intérieure et maintien de l'ordre; sécurité extérieure et police des frontières (ibid., sect. III.A). La Mission veillerait à ce que l'ensemble des responsabilités opérationnelles soit confié aux autorités timoraises dans le cadre d'une réduction d'effectifs devant s'étaler sur une période de deux ans (ibid., annexes I à IV).

28. Le projet de budget de la MANUTO pour l'exercice 1er juillet 2002-30 juin 2003 représente un montant brut de 318 490 200 dollars (montant net : 309 254 400 dollars), y compris des contributions

volontaires en nature budgétisées à hauteur de 60 000 dollars. Ce montant représente une diminution de 30 % (soit 136,6 millions de dollars) du montant total brut réparti afférent à la Mission précédente, l'ATNUTO, approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 56/249 du 24 décembre 2001 au titre de l'exercice précédent 1er juillet 2001-30 juin 2002. Le montant prévu représente une réduction de 63 143 500 dollars, soit 32 %, des dépenses afférentes au personnel militaire, de 56 810 800 dollars, soit 35,6 %, des dépenses afférentes au personnel civil, de 11 965 800 dollars, soit 14,3 %, des dépenses de fonctionnement, de 1 305 100 dollars, soit 74,1 %, au titre des autres programmes et de 3 344 600 dollars, soit 26,6 %, pour ce qui est des contributions du personnel (voir A/56/932, par. 2 et 3 et tableau 1).

29. La Mission serait dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, secondé par un représentant spécial adjoint qui serait le Coordonnateur résident du Programme des Nations Unies pour le développement au Timor oriental. La MANUTO aurait son siège à Dili et des bureaux régionaux à Dili, Baucau, Oecussi, Maliana et Suai. Elle aurait également des bureaux de liaison à Denpasar et Jakarta, ainsi qu'une base arrière logistique et administrative à Darwin (Australie). Le Bureau du Représentant spécial serait doté de coordonnateurs pour les questions relatives à l'égalité entre les sexes et au VIH/sida. La composante civile comporterait un groupe d'experts chargé d'appuyer la nouvelle administration publique (Groupe d'appui civil), un Groupe des crimes graves ainsi qu'un Groupe des droits de l'homme (voir *ibid.*, par. 13).

30. Le Comité consultatif salue les efforts que le Secrétariat et l'ATNUTO ont déployé pour formuler un plan d'exécution et un plan de retrait. À ce propos, le Comité est conscient que le budget de la MANUTO a été établi dans des conditions difficiles. Il n'en pense pas moins que l'on aurait pu faire davantage pour traduire le plan d'exécution présenté dans le document S/2002/432 et Add.1 en un budget de fonctionnement. Le Comité consultatif constate, par exemple, que les prévisions ne contiennent pas de plan global de retrait du personnel civil². À ce propos, le Comité rappelle qu'il a noté que si des précisions étaient fournies au Conseil de sécurité, il n'en était pas moins nécessaire de justifier pleinement les demandes de crédit dans la documentation soumise à l'Assemblée générale (A/56/7/Add.8, par. 6).

31. Le projet de budget prévoit la réduction progressive de la force de maintien de la paix en quatre étapes étalées sur deux ans, jusqu'en juin 2004. L'exercice budgétaire considéré couvrirait les deux premières phases, correspondant à la réduction de l'effectif militaire de 5 000 hommes, dont 120 observateurs militaires, en juillet 2002 à 3 870 personnes en décembre 2002 (A/56/932, par. 11). Le Comité consultatif s'est fait communiquer le détail du déploiement du personnel militaire prévu pour la période du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (voir plus loin, annexe II, et S/2002/432, annexe IV). Le Comité relève dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité que l'effectif total prévu de la Force de défense du Timor oriental est de 1 500 militaires de carrière, auquel s'ajoute une réserve de 1 500 hommes (voir S/2002/432, par. 23).

32. L'élément de police civile comporterait dans un premier temps un effectif de 1 010 personnes, qui serait ramené progressivement à 500 à la fin de l'exercice budgétaire, avec la mise en place progressive du Service de police du Timor oriental (voir A/56/932, par. 10 et annexe I.C, par. 9 et S/2002/432, annexe III).

33. Le montant prévu de 102 770 800 dollars au titre du personnel civil représente une diminution de 56 810 800 dollars, soit 35,6 %, par rapport au montant réparti pour l'ATNUTO au titre de l'exercice 1er juillet 2001-30 juin 2002, et couvre un effectif civil total de 1 673 personnes (455 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 977 agents locaux et 241 Volontaires des Nations Unies), ce qui représente une réduction de 2 258 postes (755 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 1 044 agents locaux et 459 Volontaires des Nations Unies) par rapport aux effectifs autorisés de l'ATNUTO (voir A/56/932, tableau 1 et sect.VIII).

34. Le Comité consultatif souligne l'importance de la conclusion d'un accord officiel entre l'Organisation des Nations Unies et le Timor oriental indépendant tendant à ce que, comme prévu, la Mission prenne fin ainsi que le Secrétaire général l'a proposé et comme l'a approuvé le Conseil de sécurité. À ce propos, le Comité a été informé que deux accords relatifs aux pouvoirs de police et à la fonction militaire de maintien de la paix étaient en préparation et devaient être signés le jour de l'indépendance, le 20 mai. Le Comité se félicite de ce fait nouveau.

35. Le projet de création du Groupe d'appui civil, composé de 100 experts-conseillers, qui fournirait un appui et une orientation au gouvernement dans des domaines tels que les services financiers et centraux, les systèmes internes de divers ministères, les services essentiels et systèmes juridiques et judiciaires, est exposé aux paragraphes 8, 28 et 29 du projet de budget. Le Groupe d'appui civil doit se composer de 8 Volontaires des Nations Unies et de 92 experts, pour un coût estimatif de 12,9 millions de dollars.

36. Sur les 92 experts-conseillers, 24 sont compris dans les prévisions de dépenses au titre des consultants à hauteur de 3,6 millions de dollars, les 68 autres relevant de l'assistance temporaire (autre que pour les réunions), pour un coût estimatif de 9,1 millions de dollars. Le Comité consultatif a été informé que le coût estimatif des huit Volontaires des Nations Unies était de 252 300 dollars. Cinq experts doivent être cofinancés par le Fonds monétaire international. **Le Comité consultatif juge approprié de financer des experts au titre de la rubrique consultants, mais il estime qu'il n'est pas indiqué d'utiliser à cet effet les crédits prévus pour le personnel temporaire (autre que pour les réunions), qui sont censés permettre de faire face aux périodes de pointe et de remplacer le personnel en congé de maternité ou de maladie (voir plus haut, par. 19).**

37. Le Comité consultatif relève dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité que le recrutement des 100 experts-conseillers du Groupe d'appui civil est en cours (voir S/2002/432, par. 71 et 72). Le Comité a été informé que 66 candidats avaient été retenus. Il s'est fait communiquer la liste des titres fonctionnels et des classes indicatives des experts-conseillers (voir annexe III).

38. Il est prévu de créer un bureau composé d'un poste P-4, de deux postes P-3 et d'un poste d'agent des services généraux (autres classes) pour gérer le Groupe d'appui civil (voir A/56/932, par. 8 et 29 et annexe V.A). **Le Comité consultatif se demande s'il est nécessaire de créer une entité spéciale dans le cadre de la MANUTO pour gérer le Groupe d'appui civil.**

39. Le Comité consultatif note que l'augmentation des effectifs du Groupe des crimes graves, du Bureau de l'assistance judiciaire et des chambres spéciales (ancien Groupe des crimes graves), portés de 24 à 60 postes, correspondrait au regroupement des juges, procureurs, avocats commis au titre de l'aide publique

et autres spécialistes s'occupant des crimes graves (voir *ibid.*, par. 24 et 27). L'état d'avancement des travaux du Groupe est présenté dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2002/432, par. 34 et 35). **Le Comité félicite la Mission pour les résultats qu'elle a obtenus dans ce domaine et demande que les enseignements tirés soient évalués à l'intention d'autres missions.**

40. Le Comité consultatif recommande que la Mission entreprenne aussitôt que possible les travaux sur les enseignements tirés et propose que soit également examinées, en plus de la question visée au paragraphe 39 ci-dessus, l'intégration de l'égalité entre les sexes et la préparation du transfert des activités d'information.

41. Le Comité consultatif note que l'effectif du Groupe des droits de l'homme doit être ramené de 58 à 30 postes et que ce groupe sera représenté sur le terrain. Ses activités sont présentées dans leurs grandes lignes dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (voir A/56/932, par. 24, et S/2002/432, par. 67).

42. Le tableau d'effectifs de la Division de l'administration de l'ATNUTO approuvé pour l'exercice en cours comporte 2 449 postes. La dotation proposée pour la composante administrative de la MANUTO, qui compte 1 321 postes (voir A/56/932, sect. VIII) semble excessive et devra être revue de manière à accroître l'efficacité.

43. Ayant demandé des éclaircissements sur l'affectation à la Division de 43 Volontaires des Nations Unies supplémentaires (*ibid.*, par. 21 et 34), le Comité consultatif a été informé que cette proposition était liée au retrait de l'escadron de soutien logistique, fort de 145 hommes, fourni par le contingent australien. **Le Comité estime que, vu la réduction de ses activités, la Mission aurait dû pouvoir compenser le départ de ce personnel sans avoir à engager des renforts.**

44. En ce qui concerne les opérations aériennes, le Comité consultatif constate que seules des réductions minimales de la flotte aérienne sont envisagées. L'ATNUTO dispose actuellement de 21 hélicoptères et de 4 avions. Il est prévu que la MANUTO dispose d'abord de 19 hélicoptères puis de 17 de janvier à juin 2003, ainsi que de 2 avions (voir *ibid.*, annexe I.C, par. 30). On a communiqué au Comité des données détaillées sur le coût des opérations aériennes et des

heures de vol, tant pour l'ATNUTO que pour la MANUTO (voir annexe IV). **Le Comité recommande de garder à l'étude la composition de la flotte aérienne, notamment le nombre d'appareils de transport lourd, en cherchant à accroître l'efficacité. Il constate que le nombre d'heures de vol effectuées a été systématiquement inférieur aux estimations de l'ATNUTO (voir par. 22 ci-dessus) et en déduit que les prévisions relatives aux opérations aériennes (43 069 800 dollars) pourraient être révisées à la baisse.**

45. Le parc automobile proposé pour la MANUTO comporte 950 véhicules appartenant à l'ONU et 1 257 appartenant aux contingents (voir A/56/932, annexe I.C, par. 27). Il semble que les ratios utilisés par la Mission pour déterminer le nombre de véhicules nécessaires aient conduit à surestimer les besoins. **En conséquence, les prévisions de dépenses relatives aux transports (5 088 700 dollars) pourraient être réduites.**

46. Le Comité consultatif constate que le montant de 209 000 dollars prévu pour assurer la formation de 192 membres du personnel de la Mission (voir *ibid.*, par. 46) est supérieur de 68 % au crédit affecté à l'ATNUTO pour l'exercice se terminant le 30 juin 2002. **Le Comité doute de l'utilité de cette augmentation et rappelle que, dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix, il s'est déclaré préoccupé par ce qui semblait être des dépassements de crédit injustifiés au titre de la formation dans certaines missions, qui s'étaient parfois produits dans des cas où la mission concernée aurait dû commencer à planifier une réduction de ses effectifs (A/56/887, par. 74).**

47. Le Comité consultatif note qu'un montant de 685 400 dollars est prévu à la rubrique Autres frais de voyage (voir A/56/932, annexe II.A, rubrique 18). **Rappelant les observations qu'il a formulées au paragraphe 18 ci-dessus à propos de l'exécution du budget, le Comité compte qu'un contrôle rigoureux de ces dépenses entraînera des économies.**

48. Il est indiqué à l'annexe II.A que les frais de voyage des agents de la police civile sont estimés à 2 250 dollars par aller simple (voir *ibid.*, rubrique 2). Le rapport sur l'exécution du budget de l'ATNUTO pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2001 montre que ces frais avaient été surestimés. Selon les renseignements complémentaires communiqués au

Comité, le prix effectif d'un voyage aller s'est en fait établi à 1 045 dollars. **Ce poste de dépense doit être surveillé attentivement.**

49. Le Comité consultatif note également qu'on prévoit une augmentation substantielle du coût des services informatiques, dont le montant mensuel passerait de 20 833 dollars à 37 167 dollars (voir *ibid.*, rubrique 49). **Les raisons de cette augmentation doivent être communiquées à la Cinquième Commission.**

50. Il est prévu que le coût des communications passe de 3,9 millions de dollars à 4,1 millions de dollars (voir *ibid.*, annexe I). Le montant prévu tient compte de la location d'un nouveau répéteur, dont le coût est estimé à 15 417 dollars par mois (*ibid.*, annexe II.A, rubrique 45). **Le Comité consultatif demande que des explications sur cette dépense soient communiquées à la Cinquième Commission.** Le coût des appels téléphoniques locaux également prévu au titre des communications par réseaux commerciaux passerait de 1 677 dollars à 12 000 dollars par mois. On a précisé au Comité que cette dépense avait été précédemment sous-estimée.

51. Le Comité consultatif note que les frais de location/affrètement prévus au titre des opérations navales passeraient de 1 090 000 dollars à 1,1 million de dollars, du fait d'un changement de contrat (*ibid.*, rubrique 43). Ayant demandé des éclaircissements, il a été informé que le contrat passé avec le précédent fournisseur avait dû être annulé, les services prévus n'ayant pas été fournis. Il a cherché à savoir, sans obtenir de réponse claire, si cette décision avait entraîné le paiement de dommages-intérêts. **Le Comité demande que cette information soit communiquée à la Cinquième Commission.**

53. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre au sujet du financement de la MANUTO pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 sont indiquées au paragraphe 4 du projet de budget. **Compte tenu des commentaires et observations formulés dans le présent rapport, notamment aux paragraphes 38 et 42 à 47, le Comité consultatif recommande d'ouvrir un crédit d'un montant brut de 292 millions de dollars pour assurer le financement de la MANUTO du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et de mettre en recouvrement des contributions d'un même montant, sous réserve de la décision que le Conseil**

de sécurité prendra au sujet du mandat de la Mission. Le montant recommandé représente une diminution de 8 % par rapport à celui proposé par le Secrétaire général. Le Comité recommande également d'approuver la proposition tendant à utiliser pour la MANUTO le compte spécial ouvert pour l'ATNUTO.

Notes

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante sixième session, Supplément No 5 (A/56/5), vol. II, par. 83.

² À sa demande, le Comité consultatif a été informé que des plans d'exécution étaient en préparation pour les groupes des crimes graves et des droits de l'homme. L'annexe II du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2002/432 et Add.1) contient des informations sur la réduction progressive du Groupe d'appui civil.

Annexe I

**Administration transitoire des Nations Unies
au Timor oriental : prévisions de dépenses pour l'exercice
allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 (état au 31 mars 2002)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant réparti^a</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Solde inutilisé</i>
I. Personnel militaire	197 502,3	95 208,1	188 031,9	9 470,4
II. Personnel civil	159 581,6	2 699,8	127 260,5	32 321,1
III. Dépenses opérationnelles				
Locaux/hébergement	3 542,4	554,1	4 358,0	(815,6)
Remise en état des infrastructures	1 700,0	618,8	1 072,2	627,8
Transports	5 469,2	689,4	5 420,9	48,3
Opérations aériennes	54 268,0	16 598,7	47 491,6	6 776,4
Opérations navales	710,5	151,3	659,2	51,3
Transmissions	3 888,0	740,7	2 661,5	1 226,5
Matériel divers	1 013,2	112,7	708,6	304,6
Fournitures et services	10 882,4	3 983,0	9 215,8	1 666,6
Fret aérien et de surface	2 100,0	424,8	2 600,6	(500,6)
Total, catégorie III	83 573,7	23 873,5	74 188,4	9 385,3
IV. Autres programmes				
Fournitures et services liés aux élections	1 200,0	22,4	802,3	397,7
Programmes d'information	430,0	95,2	243,1	186,9
Programmes de formation	132,0	5,4	101,2	30,8
Programmes de déminage	—	—	—	—
Assistance au désarmement et à la démobilisation	—	—	—	—
Total, catégorie IV	1 762,0	123,0	1 146,6	615,4
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	—	—
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
VII. Contributions du personnel	12 580,4	—	10 527,5	2 052,9
Total, catégories I à VII	455 000,0	121 904,4	401 154,9	53 845,1
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(12 580,4)	—	(10 527,5)	(2 052,9)
Total net	442 419,6	121 904,4	390 627,4	51 792,2
IX. Contributions volontaires en nature (budgétisées)	60,0	—	60,0	—
Total	455 060,0	121 904,4	401 214,9	53 845,1

^a Compte non tenu des crédits approuvés au titre du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie).

Annexe II

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental : Déploiement du personnel militaire : prévisions pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

Catégorie	Déploiement prévu											
	31 juill.	31 août	30 sept.	31 oct.	30 nov.	31 déc.	31 janv.	28 fév.	31 mars	30 avril	31 mai	30 juin
Personnel militaire												
Observateurs militaires	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120	120
Contingents												
Infanterie	3 520	3 520	3 520	3 520	3 520	2 730	2 730	2 730	2 730	2 730	2 730	2 730
Soutien logistique	1 210	1 210	1 210	1 210	1 210	900	900	900	900	900	900	900
Autres	150	150	150	150	150	120	120	120	120	120	120	120
Total partiel	4 880	4 880	4 880	4 880	4 880	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750	3 750
Total	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000	3 870	3 870	3 870	3 870	3 870	3 870	3 870

Annexe III

Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental : Groupe d'appui civil

	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administration/bureau</i>	<i>Classe (niveau indicatif)</i>
1	Conseiller principal auprès du Secrétaire d'État	Conseil des ministres	P-4
2	Juriste	Conseil des ministres	P-3
3	Conseiller auprès du Premier Ministre (planification économique)	Cabinet du Premier Ministre	P-5
4	Conseiller auprès du Premier Ministre (coordination avec les donateurs)	Cabinet du Premier Ministre	P-4
5	Fonctionnaire d'administration/Specialiste des politiques	Cabinet du Premier Ministre	P-3
6	Directeur général ^a	Office des services bancaires et des paiements	D-2
7	Directeur général adjoint – supervision ^a	Office des services bancaires et des paiements	D-1
8	Directeur général adjoint – paiements ^a	Office des services bancaires et des paiements	D-1
9	Chef comptable ^a	Office des services bancaires et des paiements	D-1
10	Économiste	Office des services bancaires et des paiements	P-4
11	Comptable	Office des services bancaires et des paiements	P-4
12	Caissier général	Office des services bancaires et des paiements	VNU
13	Responsable des règlements	Office des services bancaires et des paiements	P-4
14	Spécialiste des réseaux	Office des services bancaires et des paiements	P-4
15	Directeur de l'administration fiscale ^a	Ministère des finances	D-1
16	Directeur adjoint de l'administration fiscale (grandes entreprises)	Ministère des finances	P-5
17	Conseiller en matière de politique fiscale	Ministère des finances	P-5
18	Conseiller du Directeur adjoint de l'administration fiscale (opérations)	Ministère des finances	P-5

	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administration/bureau</i>	<i>Classe (niveau indicatif)</i>
19	Conseiller en matière de politique fiscale (grandes entreprises)	Ministère des finances	P-4
20	Conseiller en matière de politique fiscale (contrôles)	Ministère des finances	P-4
21	Conseiller en matière de politique fiscale (questions juridiques)	Ministère des finances	P-4
22	Contrôleur des douanes	Ministère des finances	D-1
23	Contrôleur adjoint (affaires intérieures)	Ministère des finances	P-4
24	Contrôleur adjoint (opérations)	Ministère des finances	P-4
25	Directeur du Trésor (comptable général)	Ministère des finances	D-1
26	Chef du Service de l'exécution du budget et de la trésorerie	Ministère des finances	P-3
27	Chef du Service de la comptabilité et des paiements	Ministère des finances	P-4
28	Chef du Service de la gestion de la dette et des actifs	Ministère des finances	P-3
29	Chef du Service de l'audit et du contrôle internes	Ministère des finances	P-4
30	Spécialiste de l'analyse financière et du contrôle budgétaire	Ministère des finances	P-3
31	Attaché au Groupe du budget de l'État	Ministère des finances	P-3
32	Responsable des services financiers	Ministère des finances	P-4
33	Fonctionnaire chargé des opérations comptables	Ministère des finances	P-3
34	Fonctionnaire de la Direction centrale des paiements et de l'administration fiscale	Ministère des finances	P-3
35	Chef du Groupe central de la paie	Ministère des finances	P-3
36	Coordonnateur des activités financières des districts	Ministère des finances	P-3
37	Conseiller du chef de la Direction des marchés	Ministère des finances	P-5
38	Conseiller pour l'administration des marchés	Ministère des finances	P-4
39	Conseiller pour la passation des marchés (immobilisations)	Ministère des finances	P-3
40	Conseiller pour la passation des marchés (biens et services)	Ministère des finances	P-3

	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administration/bureau</i>	<i>Classe (niveau indicatif)</i>
41	Conseiller en matière d'approvisionnement	Ministère des finances	P-3
42	Administrateur de réseau (chef de la Division de l'informatique)	Ministère des finances	P-3
43	Spécialiste des réseaux	Ministère des finances	P-2
44	Spécialiste des réseaux	Ministère des finances	VNU
45	Spécialiste des réseaux	Ministère des finances	VNU
46	Conseiller du Directeur du budget	Ministère des finances	P-5
47	Directeur de l'administration	Ministère des finances	D-1
48	Conseiller juridique hors classe	Ministère de la justice	P-5
49	Secrétaire exécutif	Ministère de la justice	P-3
50	Fonctionnaire d'administration/finances	Ministère de la justice	P-3
51	Conseiller (administration pénitentiaire)	Ministère de la justice	P-5
52	Conseiller (droit foncier et immobilier)	Ministère de la justice	P-5
53	Conseiller (greffes et sceau)	Ministère de la justice	P-4
54	Juge à la Cour d'appel	Ministère de la justice	P-5
55	Juge à la Cour d'appel	Ministère de la justice	P-5
56	Procureur	Ministère de la justice	P-5
57	Greffier	Ministère de la justice	P-3
58	Greffier	Ministère de la justice	P-3
59	Avocat d'office	Ministère de la Justice	P-4
60	Conseiller auprès de l'Assemblée législative	Assemblée	P-5
61	Conseiller du Directeur général	Ministère de l'administration interne	P-5
62	Conseiller (Immigration)	Ministère de l'administration interne	P-4
63	Conseiller (administrations locales)	Ministère de l'administration interne	P-5
64	Conseiller (administration publique)	Ministère de l'administration interne	P-4
65	Conseiller (École d'administration)	Ministère de l'administration interne	P-5
66	Conseiller de district (Oecussi)	Ministère de l'administration interne	P-4
67	Conseiller de district	Ministère de l'administration interne	VNU
68	Conseiller de district	Ministère de l'administration interne	VNU
69	Conseiller de district	Ministère de l'administration interne	VNU
70	Conseiller de district	Ministère de l'administration interne	VNU

	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administration/bureau</i>	<i>Classe (niveau indicatif)</i>
71	Fonctionnaire d'administration/finances	Ministère de l'administration interne	P-4
72	Conseiller du Directeur général	Ministère des communications et des transports	P-5
73	Responsable des transports terrestres	Ministère des communications et des transports	P-4
74	Directeur de l'aviation civile	Ministère des communications et des transports	P-5
75	Spécialiste des aéroports	Ministère des communications et des transports	P-4
76	Spécialiste du trafic aérien	Ministère des communications et des transports	P-4
77	Capitaine de port	Ministère des communications et des transports	P-4
78	Directeur des opérations portuaires	Ministère des communications et des transports	P-5
79	Pilote de navire	Ministère des communications et des transports	P-3
80	Conseiller du Directeur général	Ministère des affaires économiques et de la planification	P-5
81	Conseiller (énergies non renouvelables)	Ministère des affaires économiques et de la planification	P-5
82	Conseiller (énergie/électricité)	Ministère des affaires économiques et de la planification	P-4
83	Ingénieur-cadre (industries électriques)	Ministère des affaires économiques et de la planification	P-3
84	Ingénieur-cadre (industries mécaniques)	Ministère des affaires économiques et de la planification	P-3
85	Fonctionnaire d'administration/finances	Ministère des affaires économiques et de la planification	VNU
86	Conseiller principal	Bureau du médiateur	P-5
87	Enquêteur principal	Bureau du médiateur	P-4
88	Inspecteur	Bureau du médiateur	P-3
89	Conseiller du Ministre	Ministère de l'eau et des travaux publics	D-1
90	Conseiller (travaux publics)	Ministère de l'eau et des travaux publics	P-5
91	Conseiller (eau et assainissement)	Ministère de l'eau et des travaux publics	P-4
92	Conseiller (routes)	Ministère de l'eau et des travaux publics	P-5

	<i>Titre fonctionnel</i>	<i>Administration/bureau</i>	<i>Classe (niveau indicatif)</i>
93	Conseiller (logement et urbanisme)	Ministère de l'eau et des travaux publics	P-4
94	Conseiller (essais de matériaux)	Ministère de l'eau et des travaux publics	P-3
95	Conseiller (administration et finances)	Ministère de l'eau et des travaux publics	P-4
96	Conseiller (programmes de l'éducation nationale)	Ministère de l'éducation	D-1
97	Conseiller (administration et finances)	Ministère de l'éducation	P-4
98	Fonctionnaire d'administration/finances	Ministère de l'agriculture et des pêches	P-3
99	Fonctionnaire d'administration/finances	Ministère du travail et des affaires sociales	P-3
100	Conseiller du Directeur général	Ministère de la santé	P-5

VNU : Volontaire des Nations Unies.

^a Sera désigné par le Fonds monétaire international, dans le cadre d'un accord de partage des coûts.

Annexe IV

Coût des opérations aériennes de l'ATNUTO et de la MANUTO et nombre d'heures de vol

A. Coût des opérations aériennes de l'ATNUTO pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et prévisions relatives à la MANUTO pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

(En milliers de dollars É.-U.)

Type d'appareil	Location/affrètement			Carburants et lubrifiants ^a			Autres dépenses connexes ^b		
	ATNUTO	MANUTO	Variation	ATNUTO	MANUTO	Variation	ATNUTO	MANUTO	Variation
Hélicoptères									
Hélicoptère militaire léger									
Alouette III	870 804	918 324	47 520	85 536	93 555	8 019	39 000	40 500	1 500
Bell 206	1 670 400	1 670 400	–	253 901	277 704	23 803	39 000	40 500	1 500
Lama	720 000	–	(720 000)	67 584	–	(67 584)	13 000	–	(13 000)
Hélicoptère militaire moyen									
UH-1H	1 410 816	1 410 816	–	270 336	295 680	25 344	52 000	54 000	2 000
Puma ^c	6 096 000	3 408 000	(2 688 000)	460 800	201 600	(259 200)	26 000	27 000	1 000
Hélicoptère civil moyen									
Bell 212 AME	2 519 760	–	(2 519 760)	124 032	–	(124 032)	13 400	–	(13 400)
Bell 412	–	5 081 640	5 081 640	–	292 740	292 740	–	8 000	8 000
MI-8 MTV	5 172 000	5 172 000	–	860 160	940 800	80 640	250 000	16 000	(234 000)
Super Puma	6 593 760	–	(6 593 760)	339 456	–	(339 456)	6 000	–	(6 000)
Hélicoptère civil moyen									
MI-26	6 099 840	6 099 840	–	1 044 480	873 600	(170 880)	8 000	4 000	(4 000)
Total	31 153 380	23 761 020	(7 392 360)	3 506 285	2 975 679	(530 606)	446 400	190 000	(256 400)
Avions									
Avion utilitaire léger									
Westwind 1124	1 034 700	–	(1 034 700)	211 200	–	(211 200)	183 950	–	(183 950)
Avion de transport moyen									
DHC-7-102	2 400 000	4 800 000	2 400 000	337 920	924 000	586 080	361 000	168 000	(193 000)

Type d'appareil	Location/affrètement			Carburants et lubrifiants ^a			Autres dépenses connexes ^b		
	ATNUTO	MANUTO	Variation	ATNUTO	MANUTO	Variation	ATNUTO	MANUTO	Variation
Avion de transport lourd									
L-100	5 784 100	–	(5 784 100)	1 094 400	–	(1 094 400)	128 300	–	(128 300)
Total	9 218 800	4 800 000	(4 418 800)	1 643 520	924 000	(719 520)	673 250	168 000	(505 250)

^a Prix estimatif du carburant : 0,32 dollar le litre pour l'exercice 2001/02 et 0,35 dollar le litre pour l'exercice 2002/03.

^b Peinture/préparation, déploiement et assurance.

^c Pour le deuxième semestre de 2002 uniquement.

B. Heures de vol prévues pour l'ATNUTO du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et pour la MANUTO du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003

Type d'appareil	ATNUTO				MANUTO				Variation	Utilisation
	Nombre	Heures		Nombre total d'heures	Nombre	Heures		Nombre total d'heures	Nombre d'appareil	Nombre d'heures de vol
		Heures de base (par appareil)	supplémentaires (par appareil)			Heures de base (par appareil)	supplémentaires (par appareil)			
Hélicoptères										
Hélicoptère militaire léger										
Alouette III	3	33	–	1 188	3	33	–	1 188	–	– Base : Dili. Vols de reconnaissance diurnes et transport de petits groupes de personnel dans la zone de la mission
Bell 206	3	58	–	2 088	3	58	–	2 088	–	– Base : Suai. Surveillance de la frontière et vols de reconnaissance dans le secteur occidental (patrouilles de jour et de nuit)
Lama	1	80	–	960	–	–	–	–	(1)	(960)
Hélicoptère militaire moyen										
UH-1H	4	44	–	2 112	4	44	–	2 112	–	– Base : Suai. Transport de personnel et vols de réapprovisionnement dans le secteur occidental

Type d'appareil	ATNUTO				MANUTO				Variation		Utilisation
	Nombre	Heures de base (par appareil)	Heures supplémentaires (par appareil)	Nombre total d'heures	Nombre	Heures de base (par appareil)	Heures supplémentaires (par appareil)	Nombre total d'heures	Nombre d'appareil	Nombre d'heures de vol	
Puma ^a	2	80	–	1 920	2	80	–	960	–	(960)	Base : Dili. Transport de personnel et vols de réapprovisionnement dans le secteur central; transport de troupes pour des interventions d'urgence
Hélicoptère civil moyen											
Bell 212 AME	1	45	40	1 020	–	–	–	–	(1)	(1 020)	
Bell 412	–	–	–	–	2	45	40	2 040	2	2 040	Base : Dili. Évacuations médicales et vols de reconnaissance (de jour et de nuit)
MI-8 MTV	4	40	30	3 360	4	40	30	3 360	–	–	Base : Dili. Transport de passagers et de fret dans la zone de la mission
Super Puma	2	45	40	2 040	–	–	–	–	(2)	(2 040)	
Hélicoptère civil moyen											
MI-26	1	40	40	960	1	40	40	960	–	–	Base : Dili. Transport lourd de fret, y compris de matériel lourd du génie, et de passagers
Total	21	465	150	15 648	19	340	110	12 708	(2)	(2 940)	
Avions											
Avion utilitaire léger											
Westwind 1124	1	25	25	600	–	–	–	–	(1)	(600)	
Avion de transport moyen											
DHC-7-102	1	50	50	1 200	2	50	50	2 400	1	1 200	Base : Dili. Importants mouvements de personnel et de fret entre Dili,

Type d'appareil	ATNUTO				MANUTO				Variation		Utilisation
	Nombre	Heures de base (par appareil)	Heures supplémentaires (par appareil)	Nombre total d'heures	Nombre	Heures de base (par appareil)	Heures supplémentaires (par appareil)	Nombre total d'heures	Nombre d'appareil	Nombre d'heures de vol	
DHC-7-102	1	50	50	1 200	2	50	50	2 400	1	1 200	Base : Dili. Importants mouvements de personnel et de fret entre Dili, Baucau, Darwin et Oecussi; évacuations médicales vers Darwin
Avion de transport lourd											
L-100	2	50	40	2 160	–	–	–	–	(2)	(2 160)	
Total	4	125	115	3 960	2	50	50	2 400	(2)	(1 560)	

^a Pour le deuxième semestre de 2002 uniquement.